

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-85
Occupation du domaine public
Place du 11 novembre

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 22313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

CONSIDERANT la demande de Monsieur Olivier CADART en date du 17 avril 2024;

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Olivier CADART est autorisé à réserver le stationnement Place du 11 novembre en raison de la célébration d'un mariage le samedi 20 avril 2024 à l'église Saint Urse de 12h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie par le service LESRA et mise en place par Monsieur Olivier CADART.

ARTICLE 3 : Monsieur Olivier CADART, la Police Municipale, la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne du présent arrêté.